Sujet : [INTERNET] consultation publique MARTEL
De : NHM Rollet <naturehautemarne@laposte.net>
Date : 08/02/2022 18:06
Pour : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Nature Haute Marne a consulté le dossier de création d'une centrale à enrobés à Chaumont, ZI de la dame Huguenotte.

La ZI compte déjà des entreprises polluantes, autorisées à des rejet respectant les normes. Mais normes qui sont quelquefois dépassées. La coexistence de plusieurs entreprises polluantes voisines complique la surveillance et les contrôles.

Par ailleurs une centrale d'enrobés préexiste dans cette zone. Cette centrale peut répondre aux besoins ht marnais, sans qu'il soit besoin d'implanter une nouvelle unité. . Nous souhaitons donc que les possibilités de production de la zone(1 seule ou 2 entreprises productrices) soit limitées aux volumes annuels produits par l'installation existante.

Par ailleurs, il serait bon que les services concernés comparent l'installation existante et celle projetée. Si le nouvel équipement (Martel) utilise de nouvelles technologies/process limitant plus fortement les rejets à l'environnement que l'entreprise déjà presente, et si vous envisagez de donner une autorisation à l'entreprise Martel, il importerait d'arrêter la production de l'installation existante.

En conclusion NHM est opposée à cette autorisation.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Coi President
JM Rollet